À QUOI SERT LE BUDGET?

Il sert à financer toute l'action sociale qui comprend le paiement de...

RSA (Revenu de Solidarité Active),

APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie),

PCH (Prestation de Compensation du Handicap),

Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP).

- + le règlement des frais d'hébergement des personnes âgées et des adultes handicapés admis à l'aide sociale, et des enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance
- + tous les frais liés à la prévention médico-sociale
- + les aides financières en direction des enfants confiés, des familles en difficulté, les aides au logement, à l'insertion et au développement social local...

« Nous devons veiller à une redistribution équilibrée de la ressource financière publique »

Le budget se prépare avec tous les services qui font remonter leurs informations et leurs estimations de dépenses : « Le budget primitif (BP) se prépare à partir du mois d'août et doit coller au plus près à la réalité. Deux décisions modificatives permettent de l'ajuster si nécessaire. Nous devons faire très attention, tout le temps! » souligne Annie Vannet.

Celle-ci, en 20 ans d'exercice, a pu constater une augmentation constante des dépenses sociales, financées par l'Impôt (dotations de l'État, impôts des Jurassiens) et des recettes ciblées (revenus de la personne âgée ou handicapée, par exemple).

« Chaque personne qui demande une aide sociale fait l'objet d'une décision individualisée, il y a toujours une solution pour la personne en difficulté », tel est le credo des aidants, du gestionnaire au travailleur social en passant par l'infirmière puéricultrice et l'assistante familiale (famille d'accueil pour enfants mineurs, personnes âgées, personnes handicapées). Qui, sans budget, ne pourraient agir...

CHIFFRES EN FICHE

109,1 millions d'euros dépensés en 2014 au titre des solidarités et de la santé.

Répartition:

36,7 millions pour les personnes handicapées, PCH hébergement (+ 5,8% par rapport à 2013)

18,4 millions Famille et Enfance (+6,7 %/ 2013)

21,7 millions RSA (+5,7% / 2013)

29,7 millions pour les personnes âgées (+2,3 %/2013) dont : 21,6 millions APA, 8,1 millions Personnes âgées en foyer

2,1 millions autres interventions (aides au logement, subventions...)

Le budget social de fonctionnement en dépenses nettes se répartit comme suit :

38 % Personnes Handicapées,

24 % Enfance Famille,

21 % Personnes Âgées,

14 % RSA-Insertion.

3 % autres interventions, subventions et services communs.

Le poste Personnes handicapées est toujours le premier poste de dépenses dans le Jura alors qu'au niveau national c'est celui des personnes âgées.